



Rendement Taux

Juillet 2025

Mémo Conseiller



Caractéristiques



Maturité

Entre 1 an ½ et 12 ans maximum



Sous-jacent

EUR CMS 10 ans



Date de fin de commercialisation

18 juillet 2025



Objectif de rendement

6,00% par an, soit 3,00% par semestre écoulé



Fréquence de remboursement anticipé

Semestrielle à partir du semestre 3



Seuil de remboursement anticipé

2,40%



Coupons garantis

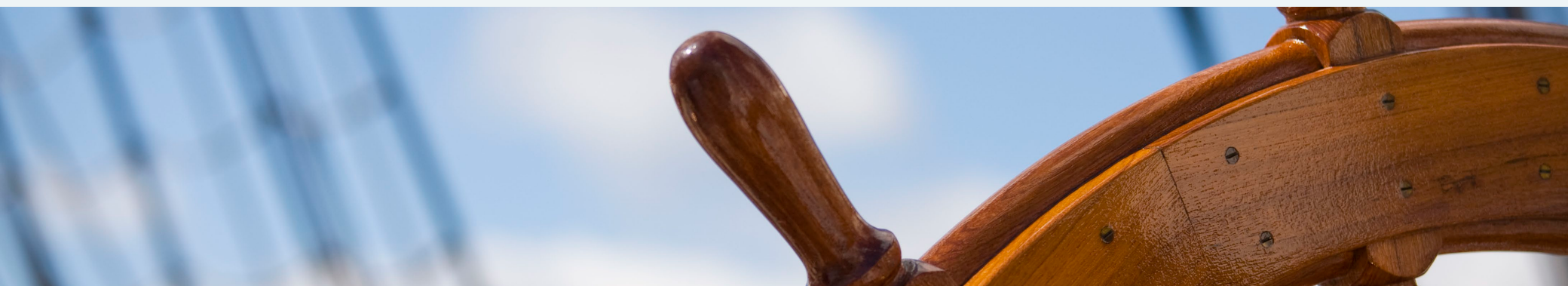
3 coupons semestriels garantis de **3,00%** (soit **9,00%** versé lors du rappel ou à l'échéance)



Garantie en capital à l'échéance

109% capital garanti à l'échéance

(hors défaut / faillite de l'émetteur)



Fonctionnement

Mise en mémoire de coupons garantis

Du **semestre 1 à 3**, quelque soit l'évolution du taux **EUR CMS 10 ans**, l'investisseur met en mémoire :

3 coupons garantis de 3,00%, soit 9,00% garanti versé lors du rappel ou à l'échéance

Mécanisme de remboursement anticipé

Du **semestre 3 à 23**, si le taux **EUR CMS 10 ans** est constaté à un niveau inférieur ou égal à **2,40%**, le produit est automatiquement remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit :

100% du capital investi majoré d'un gain de 3,00% par semestre écoulé

A l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé

A l'échéance, si le taux **EUR CMS 10 ans** n'a jamais été constaté à un niveau inférieur ou égal à **2,40%**, l'investisseur reçoit :

100% du capital investi + 9,00% de coupon garanti

Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du sous-jacent, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital. La présentation de l'instrument financier réalisée n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou total de l'investissement réalisé voire d'engagements financiers complémentaires, selon leur nature.

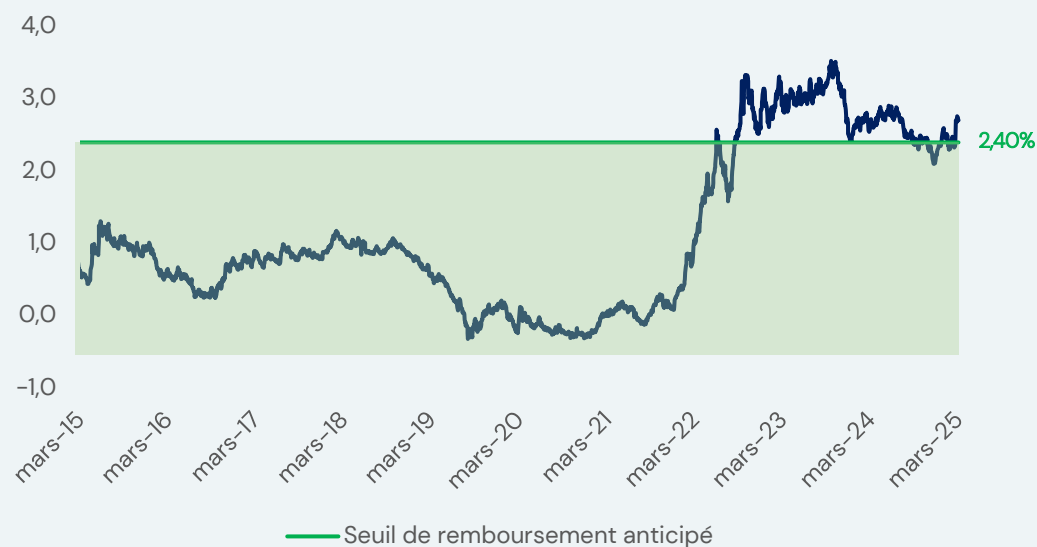
Le taux EUR CMS 10 ans

Les taux EUR CMS sont les **taux de référence du marché interbancaire européen**. Ils représentent la dynamique des taux en Europe sur les différentes maturités.

Concrètement, ils représentent le coût du taux fixe à payer contre la perception du taux Euribor pendant la période.

Le taux EUR CMS 10 ans est donc égal au taux fixe à payer pour percevoir le taux Euribor pendant les 10 prochaines années.

Historique du taux EUR CMS 10 ans et visualisation du seuil



Sources : Bloomberg L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, IRBIS n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Caractéristiques & disponibilités

Commercialisation jusqu'au 18 juillet 2025
Sous réserve de disponibilité de l'enveloppe



ISIN	FROO1400Y852
Émetteur	Société Générale (S&P: A / Fitch: A / Moody's A1)
Maturité	Entre 1 an ½ et 12 ans maximum
Date d'émission	28 mars 2025
Sous-jacent	EUR CMS 10 ans
Rendement cible	6,00% par an
Fréquence de remboursement anticipé	Semestrielle à partir du S3
Seuil de remboursement anticipé	2,40%
Coupons garantis	9,00% garanti
Garantie du capital	100% capital garanti à l'échéance
Échelle de risque	2

Liste non exhaustive des risques

Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Valeur de marché en cours de vie : La valeur de marché et le rendement attendu, peuvent être influencés par divers facteurs dont tous ou certains peuvent être imprévisibles (qui peuvent eux-mêmes se contrebalancer ou s'amplifier les uns les autres), tel que la fluctuation de la valeur du/des sous-jacent(s), les événements économiques, financiers, politiques, réglementaires ou judiciaires pouvant affecter l'Emetteur, le(s) sous-jacent(s) ou les marchés financiers dans leur ensemble, les taux d'intérêt et de rendement en vigueur sur les marchés en général, le temps restant jusqu'à la Date d'Echéance et la solvabilité de l'Emetteur. De tels facteurs peuvent entraîner un prix de négociation des Certificats inférieur à la Valeur Nominale. Sur le marché secondaire, une fourchette achat/vente s'applique généralement. en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.

L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

Ce produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La présentation de l'instrument financier réalisée n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou total de l'investissement réalisé voire d'engagements financiers complémentaires, selon leur nature.





Nous téléphoner

01 86 90 02 29



Nous envoyer un e-mail

irbis@irbis-finance.com



Notre adresse

49 avenue d'Iéna, 75016 Paris



IRBIS SOLUTIONS – SAS au capital de 1.335.000 € – RCS PARIS : 891 835 126

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €.

IRBIS SOLUTIONS – Siège social : 58 avenue Hoche, 75008 Paris – SAS au capital de 1.335.000 € – RCS PARIS 891 835 126. IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €. IRBIS SOLUTIONS SAS est une société enregistrée à l'ORIAS sous le n° 21003488 en qualité de courtier en assurance (exerçant sous les modalités du b de l'article L.520-1 II du code des assurances) – nous tenons à votre disposition sur simple demande la liste de nos fournisseurs actifs – et de Conseil en Investissements Financiers (enregistré sous le numéro 21003488 et membre de la CNCGP, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers). Service réclamation : IRBIS SOLUTIONS, 58 avenue Hoche, 75008 Paris. Tel : 01.86.90.02.29. En sa qualité de courtier en assurance, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09. En sa qualité de conseiller en investissements financiers, soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers sise 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Cette présentation est destinée aux clients professionnels et aux conseillers en investissements financiers qui possèdent l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus, au sens de l'article L. 533-16 du code monétaire et financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client, il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

La présentation des instruments financiers réalisée dans le présent document n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires (note d'information, statuts, dernier rapport annuel et bulletin trimestriel d'information) qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou total de l'investissement réalisé, selon leur nature.